

14ème législature

Question N° : 32952	De M. Philip Cordery (Socialiste, républicain et citoyen - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires européennes		Ministère attributaire > Affaires européennes
Rubrique >Union européenne	Tête d'analyse >Commission	Analyse > opération de promotion. attitude de la France.
Question publiée au JO le : 16/07/2013 Réponse publiée au JO le : 07/10/2014 page : 8398 Date de changement d'attribution : 27/08/2014 Date de renouvellement : 17/12/2013		

Texte de la question

M. Philip Cordery attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur l'absence de participation de la France à l'initiative de la Commission européenne « *back to school* ». Cette initiative consiste à envoyer des fonctionnaires européens dans les établissements scolaires qu'ils ont eux-mêmes fréquentés par le passé pour échanger avec les élèves de ces établissements. Ce programme a pour double objectif d'informer la jeunesse sur les fondements et les valeurs de l'Europe et de les intéresser aux carrières de la fonction publique européenne. Il s'agit d'une belle opportunité pour valoriser l'Europe et la rendre plus proche des citoyens, à l'approche des élections européennes. Cette année, plus de 21 États membres y participent. Il souhaiterait savoir si la France compte participer l'année prochaine à cette initiative.

Texte de la réponse

Le programme « *back to school* » de la Commission européenne est un projet innovant qui vise à faire découvrir le fonctionnement de l'Union européenne à ses citoyens. Depuis six ans, il a permis à des fonctionnaires européens et à des responsables publics de faire part de leur expérience européenne aux élèves d'établissements scolaires qu'ils avaient eux-mêmes fréquentés. Cette initiative représente, sans aucun doute, un moyen innovant de communiquer sur l'Europe et ses aspects concrets, de manière vivante et incarnée. La mise en place du programme pour la France représente un défi logistique, étant donné le nombre important de fonctionnaires européens de nationalité française. Cette difficulté, qui avait freiné la mise en place de ce programme au cours des dernières années, devrait pouvoir être levée grâce à l'appui des autorités françaises dans les prochains mois. Rien ne s'oppose, dans ces conditions, à ce que le ministère des affaires étrangères et du développement international s'associe au Secrétariat général des affaires européennes et à la Représentation de la Commission pour oeuvrer à la mise en oeuvre de ce programme dès 2014.